



Vos représentants FSU lancent leur publication trimestrielle à destination des personnels du Conseil Régional. Elle a pour but de vous informer sur l'actualité des projets en cours dans les instances paritaires, de vous communiquer des informations concernant votre carrière, vos droits.



## Égalité hommes femmes

Edito

*Si la parité désigne une égalité générale entre les hommes et les femmes, elle prend un sens plus restreint en s'appliquant parfois aux seules vies politiques et publiques.*

L'histoire sociale et politique depuis 1789 reflète un mouvement d'émancipation collectif des femmes. La révolution n'a rien fait pour reconnaître et valoriser la place des femmes au-delà de leurs rôles traditionnels d'épouses et de mères, sinon en leur reconnaissant quelques droits civils.

Pourtant, depuis 200 ans la parité entre hommes et femmes n'a cessé de progresser. Une émancipation progressive a pris en compte leur rôle dans la société et leur besoin de protection : protection contre l'époux, reconnaissance d'un statut civil propre, l'octroi de droits politiques par le droit de vote en 1945, l'ouverture progressive des études et des emplois, et la loi sur l'interruption volontaire de grossesse en 1975.

En France, une dernière étape a été franchie par l'adoption de plusieurs textes pour favoriser la place de femmes dans la vie politique. Après un échec en 1982, la révision constitutionnelle de 1999, complétée par la loi du 6 juin 2000 a ouvert la voie à des réformes législatives destinées à imposer les femmes dans la vie politique et sociale.

Une parité plus complète demandera encore beaucoup d'efforts, car les femmes restent minoritaires parmi nos élus, contrairement à de nombreux pays occidentaux. Si la loi permet de faire élire beaucoup plus de femmes dans les conseils municipaux et régionaux (48,3% en décembre 2010), celles-ci n'accèdent pas forcément aux responsabilités locales, elles représentent 14,2% des maires en décembre 2010. Au Sénat la proportion féminine se situe à 21,8%, 18,5% à l'Assemblée Nationale et seulement 12,9% dans les Conseils Généraux. De même que dans les entreprises et dans la haute fonction publique, les femmes restent très minoritaires aux niveaux de direction. Plus on monte dans la hiérarchie, plus on individualise les évolutions et rémunérations.

Paradoxalement les femmes accèdent en plus grand nombre aux études supérieures et pour autant elles demeurent moins présentes dans les

filières les plus cotées, subissent davantage le chômage, le temps partiel non choisi ainsi qu'un écart des salaires en leur défaveur.

### Le regard posé sur elles par la société entraînerait-il à lui seul le désavantage constaté ?

La question de la parité renvoie donc à des choix de société. La loi a récemment égalisé l'autorité parentale ou renforcé la place de père dans l'éducation des enfants. La parité constitue donc un mouvement de fond favorable aux femmes en tant qu'individus, mais aussi une source profonde de la modification de la place des femmes dans la société. Il paraît difficile d'aller plus loin sur un plan législatif et ce sont plutôt certains comportements ou visions de la société qu'il conviendrait de faire évoluer. Les droits étant les mêmes, il reste à les faire comprendre, accepter et appliquer.

Enfin, la lutte pour la parité apparaît comme une question propre aux pays développés, alors que dans de nombreux Etats la femme n'a même pas encore acquis un minimum de droits civils. La dimension internationale du combat conduirait-il la France à montrer l'exemple par des politiques publiques qui ne produiraient pas de nouveaux obstacles à l'égalité ?

Cette question doit être traitée par une évaluation des dispositifs et des propositions de leviers concernant :

> La garde des enfants qui fait chuter le taux d'emploi en fonction de l'âge et non celui des hommes.

> Le besoin d'élargir la protection juridique autour de la maternité, car trop souvent encore on voit à nouveau une politique d'un autre temps ; licenciement, fin de période d'essai du fait de maternités.

> La reconnaissance de la compétence de la sphère familiale qui n'étant pas prise en compte entraîne des freins spécifiques à l'emploi par une moindre mobilité, les enfants, et une absence de prise en charge des parents.

- 1 – Campagne de déprécarisation 2014
- 2 – Enquête sur les conditions de travail
- 3 – Élection 2014
- 4 – Rubrique du radis masqué:

Rédaction : Henri WEBER  
et Pascal LETENNEUR

Conception et impression :

Imprimé en Côtes-d'Armor - Imprimerie JACO

6 rue Guynemer - 22190 PLÉRIN  
Tél. 02 96 78 61 61  
imprimerie.jacq@wanadoo.fr

> Les freins périphériques à l'emploi qui se caractérisent par une absence d'accompagnement du fait des enfants, de l'âge, ou bien par un éloignement de l'emploi et à ces personnes à qui on demande de régler leurs problèmes de mode de garde afin de se libérer, renvoyant vers un isolement individuel enfermant les femmes dans des problématiques liées au travail qui s'opposent à la famille.

> La pénibilité, par une réelle prise en compte dans les métiers exercés par les femmes.



et ne permettent pas d'expliquer le surchômage féminin existant.

Les emplois à temps partiel sont occupés à 80% par des femmes pour 90% sur le secteur tertiaire. Les salarié-es travaillent en moyenne 23,3 heures par semaine et près de 40% ont une quotité de travail inférieure ou égale à un mi temps. Ces salariés à temps partiel « subi », sont faiblement diplômés, plus jeunes que les autres salarié-es à temps partiel et cumulent des conditions d'emplois nettement moins favorables, occupant des postes moins qualifiés, avec des contrats plus précaires subissant la forte récurrence du chômage

le moindre accès à la formation, tout en étant moins bien rémunérés.

Après ces constats, nous devons inscrire dans nos actions ce combat majeur en informant nos collègues de cette discrimination. En effet l'Égalité doit être intégrée dans l'action syndicale, sur un socle commun concernant les conditions de travail, les avancements de carrière, les salaires. La FSU se veut un outil de transformation sociale, elle s'inscrira dans ce combat en mobilisant toutes ses forces.

### Le travail à temps partiel, la grande spécificité du travail des femmes.

Le temps partiel a été créé sur mesure pour les femmes, contrairement à l'idée reçue, un tiers serait subi faute de mieux, et un autre tiers serait lié à des raisons familiales.

Des salariées déclarent à 16% être à temps partiel et ont plusieurs emplois, près de 11% exercent le même métier chez plusieurs employeurs, et 6% exercent des métiers divers. Pour le reste, en ce qui concerne les personnes au chômage et femme au foyer les statistiques sont floues,

## 1 Campagne de déprécarisation 2014

### Pour rappel, les campagnes de déprécarisation sont des actions volontaristes de la collectivité :

- > au regard d'un besoin de compétences,
- > offrant un accès à l'emploi titulaire aux agents contractuels dans les lycées bretons.

Après des tests professionnels et un entretien, les agents retenus ont vocation à être affectés sur des postes permanents en service général afin d'y être affectés en tant que « stagiaires ». Toutefois le nombre de candidats sélectionnés dans le cadre de cette procédure doit être estimé au plus juste, afin de pourvoir le plus rapidement possible les postes vacants. Les candidats doivent aussi être conscients des zones géographiques où les besoins de la collectivité sont les plus essentiels.

**Dans le dispositif actuel, il est mis fin au contrat des agents après 2 échecs à la campagne de déprécarisation.** En 2013, 26 agents ont malheureusement vu leur contrat s'achever :

> 60 postes potentiellement ouverts en 2014 (contre une centaine les fois précédentes) ; le nombre d'agents arrivant en fin de contrat en juin 2015 devrait être assez significatif, sachant que 227 agents contractuels répondent aux conditions, et 71 passeraient les épreuves pour la

seconde fois. La FSU a obtenu de la collectivité qu'une aide de réorientation professionnelle soit apportée à tous ceux qui seraient en situation d'échec pour la seconde fois.

### Déclaration FSU au CTP du 11 avril dernier :

**Les représentants FSU, attachent une importance particulière aux agents déprécarisés, issus des campagnes de 2010 et de 2012 non encore affectés sur des postes vacants.**

**Dans le cadre de la mobilité de septembre 2014, la FSU propose de donner la priorité aux personnes ayant réussi les épreuves de déprécarisation des campagnes de 2010 et de 2012.**

**Ceci, afin de pouvoir résorber le nombre encore important des ces agents sans affectation.**

**Il est impératif d'apporter une solution à titre exceptionnel à cette situation qui ne peut perdurer et ainsi redonner un espoir d'intégration dans la collectivité à ces personnels.**

**Nous souhaitons que cette déclaration FSU soit annexée au PV du CTP.**

**Nous sommes les seuls à faire cette proposition qui nous le rappelons serait une mesure exceptionnelle, et que par avance si tous nos collègues**

### représentants les autres syndicats y sont opposés qu'en sera-t-il des prochaines campagnes de recrutements ?

**La FSU s'est engagée dans une aide de préparation aux épreuves de déprécarisations depuis 2012, sur les quatre départements, de nombreux candidats se sont déjà inscrits. Si vous remplissez les conditions, rejoignez-les et contactez-nous.**



### À retenir pour l'instant :

**Lundi 25 août 2014** pour les côtes d'Armor de 9h00 à 18h00 à la FSU 18 rue de Brest

**Le vendredi 29 août** pour l'Île et Vilaine de 9h00 à 18h00 au Conseil Régional.

**Clôture des inscriptions : 13 juillet 2014**

## 2 Enquête sur les conditions de travail

Dans le cadre de la restitution de l'enquête sur les conditions de travail, la FSU par le biais de ses représentants a réaffirmé son implication dans ce dispositif, en faisant à chaque réunion une déclaration contrairement aux autres syndicats.

Nous souhaitons également au travers de cette enquête faire ressortir les risques psychosociaux (RPS), ce qui n'est pas une mince affaire.

On pourra cependant noter que nos élus présents à ces restitutions l'ont évoqué à plusieurs reprises tout comme la FSU.

Et qu'il est important de nous saisir de tous les éléments dont nous disposons pour les mettre en évidence .

**A noter :** Une demande de subvention dans la limite de 100 000 mille euros a été demandé au Fonds National de Prévention pour mettre en valeur cet engagement au niveau National, qui privilégie les démarches de prévention sur le thème des risques psychosociaux.

Les membres du Comité de Pilotage (COFIL) dont les 6 représentants des organisations syndicales disposent d'éléments complémentaires qui n'ont pas été diffusés, entre autres :

Les croisements suivants sur la totalité de l'enquête :

- par Catégorie A, B, C,

- par sites : Agents des services Rennes, Agents des services hors Rennes (VN, Ports, Points Région), Lycées et EMAT.

Avec tous ces éléments et les rapproche-



ments possibles avec le bilan de la médecine de prévention et le bilan social, de nouvelles pistes de travail apparaissent. Pour cela la FSU contribuera à faire aboutir le plan d'action.

**Que souhaitent vraiment les agents pour améliorer leurs conditions de travail ?**

• Quelques chiffres pour cerner le profil des répondants.

- Agents des services à rennes : 678
- Agents des lycées : 1580
- Agents des services hors rennes : 183
- Agents en EMAT : 57
- Agents de CAT C : 1725
- Agents de CAT B : 231
- Agents de CAT A : 354
- Hommes : 1061 - Femmes : 1466
- Titulaires : 2064 - non titulaires : 308

Lors des réunions de restitutions, un plan d'action a été évoqué qui abordera diverses thématiques. Elles reprennent un bon nombre de propositions que la FSU avait exprimé lors de réunions techniques et instances paritaires, auprès des élus et, au travers de la Gazette TOS notamment en ce qui concerne :

- la reconnaissance des agents « polyvalents »,
- le répertoire métier EPLE,
- les groupes d'échanges et de pratiques (Gazette 9 de février 2013, article 2),
- l'avancement, (Gazette 11 d'octobre 2013),
- l'harmonisation des produits (Gazette 5 de sep 2011),
- les RPS (Gazette 6 de février 2012),
- le Rôle de l'encadrement, proposition d'une charte (Gazette 10 de Juin 2013).

## 3 Élection 2014

Les élections des représentants du personnel sont prévues le jeudi 04 décembre 2014.

La FSU est encore à ce jour le seul syndicat du Conseil Régional à faire une publication trimestrielle à destination des personnels TOS depuis 2009.

La FSU entend maintenant toucher les agents des services et répondre aux demandes de tous les agents du siège. N'hésitez plus, rejoignez-nous !



## 4 Rubrique du radis masqué :

### Rubrique potagère

Dans quelques mois, nos jardiniers n'auront plus le droit de se débarrasser chimiquement de toutes ces plantes indésirables qui ont tant dérangé l'humanité par leur prolifération. Ceci sera valable pour toutes surfaces contribuant à notre cadre de vie, mais aussi pour tous les nombreux acteurs qui œuvrent sur ces espaces.

Donc, un changement de décor dans le potager est prévu. A la place d'un scaphandrier armé d'un pulvérisateur, rempli d'une mixture mortellement nauséabonde, nous devrions voir arriver des hordes de jardiniers avec tabliers bleus, sabots de bois, brouettes blanches, et canotiers, les mines réjouies à la manière du débonnaire emblème de la maison Clause d'autrefois.

Je dois vous mettre dans la confiance. Il y a longtemps, jadis, même, tellement cela paraît d'une autre époque, nos antiques et efficaces jardiniers, avaient un secret, vieux comme les chemins qui se nommait le « PTB ».

Le traitement au PTB que nous appelons : Prends Ta Binette, est l'antique et à la fois très actuelle réponse à notre problème environnemental d'aujourd'hui. Il réunit toutes les qualités ; complètement écologique, fonctionnant à l'huile de coude et à la sueur du front, sans dégagement de gaz à effet de serre, sans effets sur la couche d'ozone, et respectueux de l'avenir de notre planète. Il a la faveur des pays riches à la main d'œuvre bon marché, pour lesquels le point d'indice a été gelé lors de la dernière grande glaciation, bien avant le Crétacé.

Mais, nous pourrions aller encore plus loin dans la recherche d'absence d'interventions funestes dans notre potager, et que nous manquons sur ce sujet singulièrement d'audace. Par exemple, la tonte des pelouses, dont tous les biologistes s'accordent à dire que c'est une aberration écologique, celle-ci pourrait se transformer en coupe raisonnée avec des moutons ou des oies alliant régulation, fertilisation, et, production pour nos services de restauration biologiques, illustrant véritablement ce que seraient des « circuits courts ».

Les grandes surfaces inexploitées pourraient aussi devenir des jardins potagers partagés. Ne devrions nous pas stopper les tondeuses, débroussailleuses, tracteurs et autres engins polluants et bruyants ? Place aux faucilles, aux mulets et leurs carrioles ; retrouvons nos paysages et nos campagnes d'antan !

Arrêtons de rêver, comment expliquer que cette vision de la modernité passera forcément par un accroissement des effectifs sur ces surfaces, si nous souhaitons un résultat sensiblement équivalent ? Ou bien faudrait-il enfin comprendre et convaincre que nous devons concevoir une vision radicalement plus sage et humble de notre empreinte sur notre environnement ? Quels que soient les options choisies, « il nous faudra cultiver notre jardin », comme le disait si bien Voltaire.

A bon entendeur Salut !

Le radis masqué.

Vos élus

**Pascal Letenneur** : Lycée du Mené, 6 rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC - 02 96 28 41 12  
pascal.letenneur@educagri.fr

**Josiane Prigent** : Lycée Ampère, 1 rue guethennoc - 56120 JOSSELIN - 02 97 22 26 77

**Henri Weber** : 18 rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC - 06 80 84 08 83 - unatos-regionbretagne@orange.fr  
henri.weber@snuacte.fr

**Anne Marrec** : LEGTA de KERNILIEN - Plouisy 22204 GUINGAMP - 02 96 40 67 50

**Nouvelle adresse mail : [snuacte.bretagne@orange.fr](mailto:snuacte.bretagne@orange.fr) - Page FACEBOOK : [snuacte bretagne FSU](#)**

### N'HESITEZ PAS A NOUS SOLLICITER POUR ORGANISER UNE REUNION D'INFORMATION DANS VOTRE LYCEE

Remplissez ce bulletin et retournez le à **SnuACTE-FSU – SNETAP- FSU, 18, rue de Brest 22000 Saint Briec**

Je souhaite que vous veniez organiser une réunion d'information syndicale :

Le ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

NOM ..... PRENOM ..... Tél. ....

LYCEE : .....

C'est le syndicat qui demande les autorisations nécessaires. L'autorisation doit être demandée au moins huit jours avant. Vous recevrez un courrier qui annoncera cette réunion. Cette réunion doit être prise sur le temps de travail, elle est d'une heure par mois, elle peut être cumulée jusqu'à trois heures.

### N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE !

Remplissez ce bulletin et retournez-le à **SnuACTE-FSU - SNETAP- FSU - 18, rue de Brest - 22000 Saint-Briec**

Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion à SnuACTE-FSU / SNETAP - FSU

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Etablissement : .....